

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2021

Numéro	37
Objet	Groupements de commandes
Rapporteur	Sylviane BETTINGER

Date de convocation et d'affichage : 10 décembre 2021.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h52.

**Nombre de membres**

- En exercice : 135
- Présents : 101
- Votants (présents + pouvoirs) : 123

**Présents** : ABEL Jean-Pierre, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BOUDADI Rachida, BRET Marc, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATELAIN Edouard (suppléant), CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, CHOMAT Christophe, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUH Fadi, DA ROCHA Katia, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, ERMINI Hervé (suppléant), FARINE Bruno, FRAPIN David, GARIGLIO Elisabeth, GATOUILLET Marcel, GAURIER Marlène, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARDIN Olivier, GIROT Thierry (suppléant), GOUJARD Pascal, GRAFTEAUX PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, Rémi HANON (suppléant), JOLLIOT Marie-France, JOUAULT Gervaise, KIEHN Patricia, LANOUX Claudie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, OUADAH Karima, PAUWELS Cécile, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RAYMOND Arnaud, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, ROUSSELOT Nicole, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna

**Excusés et ont donné pouvoir** : BACHMANN Jean-Marie à RESLINSKI Jean-François, BAGATTIN Mélanie à CHOMAT Christophe, BAZIN MALGRAS Valérie à LEPRINCE Didier, BILLET André à BLANCHARD Dominique, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GARNERIN David à DUQUESNOY Olivier, GIRARD Marc à ROUSSELOT Nicole, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, GUILLAUMET Virginie à SOMSOIS Hervé, HIRTZIG Jack à CHOMAT Christophe, LANDREAT Pascal à Marie GRAFTEAUX-PAILLARD, LE CORRE Marie à HONORÉ Nicolas, LEMELAND Caroline à SEBEYRAN Marc, MANDELLI François à BAUDOUX Bruno, NONCIAUX-GRADOS Véronique à DRAGON Jean-Luc, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, ROUSSEAU Pauline à LEBECQ Jérémy, SAINTON Michel à MEIRHAGHE Jean-François, SERRA Frédéric à DENIS Valéry, VIARDOT Gaëlle à LEQUIEN Ombeline, RICHARD Vincent à GOULARD Pascal

**Excusés** : BECARD Francis, DE VILLEMEREUIL Gérard, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GESNOT Dany, MARTINOT Bruno, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, RICHARD Sophie, SIMON Eric, VAN DE ROSTYNE Alain

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		
		Pour	Contre	Abstention
123		123		

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2021

## GROUPEMENTS DE COMMANDES

Annexes : Conventions groupements de commandes

**Exposé :**

**1. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE, LE CENTRE MUNICIPAL D'ACTION SOCIALE ET LA VILLE DE TROYES CONCERNANT L'ACQUISITION DE MATERIELS D'ENTRETIEN DES LOCAUX**

La Ville de Troyes, le CMAS de Troyes et Troyes Champagne Métropole, envisagent de s'associer en vue de retenir un opérateur économique commun chargé de la fourniture de matériels et consommables d'entretien des locaux (aspirateur HEPA, aspirateur dorsal, monobrosse, monobrosse bi-vitesse, autolaveuse autotractée, autolaveuse autoportée, nettoyeur haute pression et injecteur extracteur de moquette) avec reprise des matériels obsolètes destinés à l'ensemble des services publics de chaque entité.

Ainsi, les entités susmentionnées souhaiteraient se regrouper pour obtenir des conditions plus avantageuses tant économiquement que techniquement.

Conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, le projet de convention constitutive, annexé à la présente, définit les règles de fonctionnement de ce groupement de commandes.

La Ville de Troyes assumera le rôle de coordonnateur du groupement et aura, à ce titre, la charge de définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation, d'élaborer le dossier de la consultation, d'exercer l'ensemble des opérations de sélection de l'attributaire jusqu'à la notification dudit accord-cadre.

Une fois l'accord-cadre notifié, chaque membre l'exécutera en son nom propre.

► **Détail de la consultation lancée en procédure adaptée :**

**I/ Intitulé exact de l'accord cadre**

*« Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'achat de matériels et consommables d'entretien pour la Ville de Troyes, le CMAS de Troyes et Troyes Champagne Métropole ».*

**II/ Allotissement**

Cette procédure fait l'objet d'un lot unique car il s'agit d'une prestation globale indivisible.

Conformément aux strictes dispositions des articles L.2113-11 et R.2113.2 du Code de la Commande Publique, la personne publique a décidé de ne pas allotir ce marché et de recourir à un marché global dans la mesure où le caractère homogène des prestations homogènes ne permet pas l'allotissement.

### III/ Caractéristiques de l'accord-cadre

Le marché public sera conclu sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire conformément aux dispositions des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 du Code de la Commande Publique.

Conformément aux dispositions de l'article R. 2162-4-2° du Code de la Commande Publique, la consultation donnera lieu à la conclusion d'un **accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un montant maximum pour la durée du marché, dont les besoins ont été estimés comme suit :**

Matériels et consommables d'entretien	Montant maximum pour la durée du marché (3 ans)
VILLE DE TROYES	130 000 € HT
CMAS DE TROYES	10 000 € HT
TROYES CHAMPAGNE METROPOLE	60 000 € HT

Les prix applicables seront ceux du bordereau des prix unitaires, révisables annuellement à chaque date d'anniversaire. Les prix seront appliqués aux quantités réellement collectées.

A chaque survenance d'un besoin par chaque membre du groupement de commande, le titulaire sera sollicité par l'émission d'un bon de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 à R. 2162-14 du code susmentionné.

La durée de validité du marché est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis.

Pour information, l'émission des bons de commande n'interviendront qu'à compter du **lundi 28 mars 2022** et pendant toute la durée de validité du marché.

### IV/ Durée de l'accord-cadre

L'accord-cadre sera conclu pour **une durée de 3 ans ferme** à compter de la date de notification de l'accord-cadre au titulaire.

### V/ Procédure utilisée

**Au vu du montant maximum de 200 000 € HT sur toute la durée de l'accord-cadre, la procédure de passation sera une procédure adaptée** conformément aux dispositions des articles L2123-1, L.2120-1-2°, R.2123-1-1° et suivants du Code de la Commande Publique.

### Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Troyes, le CMAS de Troyes et Troyes Champagne Métropole ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire de la Ville de Troyes ou son représentant à signer le marché public avec le titulaire retenu par le représentant du pouvoir adjudicateur.**

## **2. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE, LA MAISON DU BOULANGER ET LA VILLE DE TROYES CONCERNANT DES PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES PETITS EQUIPEMENTS THERMIQUES**

La Ville de Troyes, la Maison du Boulanger et la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole (TCM) ont un intérêt commun à s'associer afin de retenir un même prestataire afin que ce dernier effectue, dans le cadre du renouvellement des marchés d'exploitation des installations thermiques, les prestations d'entretien des petits équipements.

Ainsi, les entités susmentionnées souhaiteraient se regrouper pour obtenir des conditions plus avantageuses tant économiquement que techniquement. Conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, le projet de convention constitutive, annexé à la présente, définit les règles de fonctionnement de ce groupement de commandes.

TCM assumera le rôle de coordonnateur du groupement et aura, à ce titre, la charge de définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation, d'élaborer le dossier de la consultation, d'exercer l'ensemble des opérations de sélection de l'attributaire jusqu'à la notification dudit marché public.

### **► Détail de la consultation lancée en procédure adaptée :**

#### **I/ Intitulé exact du marché public**

« Renouvellement des marchés d'exploitation des installations thermiques lot n°4 : prestations d'entretien annuel des petits équipements thermiques ».

#### **II/ Allotissement**

Le présent lot n°4 s'inscrit dans le renouvellement des marchés d'exploitation de chauffage des bâtiments. Les lots 1 (Enseignement) ; lot 2 (Culture – Sport- Loisirs) et lot 3 (Administratif – Technique – Divers), actuellement en vigueur, seront relancés ultérieurement. Pour cause, ces derniers s'achèvent au 30 juin 2023 alors que le présent lot n°4 s'achève au 30 juin 2022.

#### **III/ Caractéristiques du marché public**

Le coordonnateur sera soumis, pour le lancement de la consultation, au respect des règles applicables aux « acheteurs », posées par le Code de la Commande Publique.

Le lot n°4 sera conclu sous la forme d'un marché ordinaire de service traité à prix mixte dont les besoins ont été estimés comme suit :

<b>Entités</b>	<b>Montant des besoins estimés sur toute la durée du marché</b>
Ville de Troyes	154 000 € HT
Maison du Boulanger	3 500 € HT
Troyes Champagne Métropole	5 000 € HT

#### **IV/ Durée du marché public**

Le marché sera conclu pour une période de 4 ans ferme à compter de sa date de notification au titulaire.

## V/ Procédure utilisée

Eu égard l'ensemble des lots et l'estimation sus rappelée du lot n°4, la consultation sera lancée selon une procédure formalisée.

### Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Troyes, la Maison du Boulanger et Troyes et Troyes Champagne Métropole ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer le marché public avec le titulaire retenu par la commission d'appel d'offres de Troyes Champagne Métropole.**

### **3. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET PASSATION D'UNE CONVENTION ENTRE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE, LE CENTRE MUNICIPAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TROYES, LA MAISON DU BOULANGER ET LA VILLE DE TROYES CONCERNANT UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE RENOUVELLEMENT DES MARCHES D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES**

La Ville de Troyes, la Maison du Boulanger, le Centre Municipal d'Action Sociale (CMAS) de la Ville de Troyes et la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole (TCM) ont un intérêt commun à s'associer afin de retenir un même prestataire afin que ce dernier effectue des prestations d'assistance dans la rédaction de cahiers des charges techniques dans le cadre de marché d'exploitation des installations thermiques.

Ainsi, les entités susmentionnées souhaiteraient se regrouper pour obtenir des conditions plus avantageuses tant économiquement que techniquement.

Conformément aux dispositions des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, le projet de convention constitutive, annexé à la présente, définit les règles de fonctionnement de ce groupement de commandes.

TCM assumera le rôle de coordonnateur du groupement et aura, à ce titre, la charge de définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation, d'élaborer le dossier de la consultation, d'exercer l'ensemble des opérations de sélection de l'attributaire jusqu'à la notification dudit marché public.

#### **► Détail de la consultation lancée en procédure adaptée :**

### **I/ Intitulé exact du marché public**

*« Marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des marchés d'exploitation des installations thermiques (chauffage, climatisation, ventilation et autres équipements) ».*

### **II/ Allotissement**

Conformément aux dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique, le marché n'est pas alloti car il ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

### III/ Caractéristiques du marché public

Le coordonnateur sera soumis, pour le lancement de la consultation, au respect des règles applicables aux « acheteurs », posées par le Code de la Commande Publique.

Le marché public sera conclu sous la forme d'un marché fractionné de prestations intellectuelles, décliné en 2 tranches :

- Tranche ferme : assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la Ville de Troyes, du CMAS, de la Maison du Boulanger et de TCM.
- Tranche optionnelle n°1 : assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la 1ère saison de chauffe.

Les besoins ont été estimés comme suit :

Entités	Montant des besoins estimés sur toute la durée du marché
Ville de Troyes	30 000 € HT
Maison du Boulanger	3 000 € HT
Centre Municipal d'Action Sociale	3 000 € HT
Troyes Champagne Métropole	9 000 € HT

### IV/ Durée du marché public

La durée du contrat toutes tranches confondues court de la date de notification de la tranche ferme jusqu'au 31 décembre 2024.

La durée de la tranche ferme court de la date de notification du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, jusqu'à la notification du ou des lots d'exploitation des installations thermiques, soit au plus tard le 01 juillet 2023.

La durée de la tranche optionnelle court de la date prescrite dans la décision d'affermissement de la tranche jusqu'au 31 décembre 2024.

### V/ Procédure utilisée

La consultation, au vu du montant global estimé (45 000€ HT), sera lancée selon une procédure adaptée, en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

### Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Troyes, le CMAS de la Ville de Troyes, la Maison du Boulanger et Troyes et Troyes Champagne Métropole ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer le marché public avec le titulaire retenu par le représentant du pouvoir adjudicateur.**